

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les synergies entre l'IFAPME et l'IAWM ont commencé il y a quelques années dans le cadre de l'accord de coopération du 30 septembre 2011 entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, relatif à la mobilité des apprenants dans le cadre de la formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises et ensuite, au sein d'une convention de collaboration signée le 26 février 2014.

C'est dans cette dynamique que les représentants de l'IFAPME et de l'IAWM se rencontrent au moins deux fois par an pour échanger sur différentes thématiques :

- toute modification des bases légales en matière de formation telle qu'une réforme dans l'organisation de l'alternance, dans les structures des instituts, dans l'organisation des cours, dans l'accompagnement des formations en alternance, dans le financement des activités de formation, et cetera ;
- les nouvelles réglementations fédérales, régionales et communautaires qui ont un impact sur les formations dispensées ;
- les questions juridiques et les dossiers de veille sur l'alternance, la formation de chef d'entreprise et la formation continue produits par chaque Institut ;
- les formations à l'éducation ;
- la collaboration de chaque institut avec les secteurs professionnels ;
- la promotion des métiers et des formations organisées en veillant au respect des réglementations propres à chaque région et aux limites territoriales de chaque institut ;
- les actions de sensibilisation et de formation à l'esprit d'entreprendre ;
- les directives et recommandations européennes liées aux matières d'éducation et de formation et les programmes européens ;
- les projets stratégiques des deux instituts et toutes autres matières qui pourraient être en lien avec les matières en lien avec ces deux instituts.

Votre question concerne plus précisément l'organisation et l'adaptation en Région wallonne du modèle de *Schnupperwochen* organisé chaque année pendant les vacances de printemps en Communauté germanophone, comme décidé lors du Gouvernement conjoint avec la Communauté germanophone en juillet 2015. Cette mesure a également été inscrite dans le plan Marshall 4.0.

C'est avec l'objectif qu'une première mouture soit prête pour les vacances de printemps 2016, qu'une première réunion du travail a été organisée entre les

représentants des deux instituts, afin de partager leur expertise respective sur les dispositifs d'orientation, en particulier les conditions d'organisation et de participation des jeunes aux *Schnupperwochen*. Une nouvelle rencontre est prévue très prochainement à Eupen pour aller plus avant dans la démarche d'appropriation du dispositif, avant de pouvoir l'adapter pleinement pour pouvoir le rendre applicable chez nous en Wallonie.

Sachez, par ailleurs, que l'IFAPME, avec le Centre de formation de Liège et de Verviers et l'IAWN, collabore aussi avec Agoria et le centre de compétences Technifutur de Liège. La volonté est d'organiser – nous en avons parlé d'ailleurs lors de notre rencontre avec les entreprises, souvenez-vous – de développer une formation en alternance pour le métier de technicien en système d'usinage. Une première expérimentation de la formation est prévue dès la rentrée académique prochaine, en 2016. Vous voyez que notre mission a été tout à fait bénéfique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus- Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci Madame la Ministre pour ces explications. Je me réjouis qu'aux vacances de printemps 2016 nous puissions voir, avec un peu de chance, le premier essai de la Région wallonne, aussi des *Schnupperwochen*. Par ailleurs, je me demande si, si l'on se rencontre deux fois par an – seulement je dois dire... J'ai bien entendu que les agendas sont forts chargés...

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Physiquement, Madame la Députée. Évidemment, il y a beaucoup d'autres contacts, mais « une réunion physique », deux fois...

Mme Baltus-Möres (MR). - D'accord, c'est ce que je voudrais dire, quand j'ai entendu quels agendas bien chargés ils doivent traiter, c'est important, je pense, d'être en contact beaucoup plus souvent. Mais cela s'explique, comme vous disiez qu'ils échangent plusieurs fois par téléphone, par courriel - en virtuel - et seulement physiquement... D'accord, merci pour cette réponse.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'AUGMENTATION DES EXIGENCES DE QUALIFICATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'augmentation des exigences de qualification ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, selon une étude récente du Bureau fédéral du Plan, la crise a encore réduit les chances d'accès à l'emploi des moins diplômés lorsqu'ils sont au chômage. En effet, cette étude affirme, je cite : « Entre 2002 et 2009, avant la crise financière, les jeunes de 17 à 25 ans ayant au maximum un diplôme du secondaire avaient 43 % de chances de moins de sortir du chômage que ceux ayant un baccalauréat. Après la crise, le pourcentage est passé à 47 %. »

Il apparaît également que la crise a fait apparaître une autre évolution : les employeurs engagent désormais davantage de profils très qualifiés. Avant 2009, les titulaires d'un bac avaient plus de chances que ceux ayant un master de trouver un emploi rapidement. Après la crise, la situation s'est inversée.

Le FOREm se dit peu surpris par les conclusions de cette étude, car je cite : « En période de crise, l'offre de main d'œuvre est plus importante et les exigences en matière de recrutement peuvent être plus élevées. »

Cette situation est néanmoins très interpellante, autant pour les jeunes sans diplômes qui ont encore plus de difficultés qu'avant de trouver un emploi, que pour les jeunes diplômés qui n'ont d'autres choix que d'accepter un travail pour lequel ils sont, a priori, trop qualifiés.

Ma question est donc la suivante – elle est assez simple – mis à part la formation en alternance dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre en commission, Madame la Ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer cette situation ? Je ne doute pas un seul instant qu'il y ait des projets, mais pourriez-vous nous en dire quelques mots aujourd'hui, en commission ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, la situation économique a effectivement un impact sur l'adéquation entre l'offre et la demande, naturellement.

En période de crise économique, la réserve de main-d'œuvre disponible devient plus importante, les personnes moins qualifiées éprouvent plus de difficultés à s'insérer et les personnes plus qualifiées acceptent parfois des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées.

Parallèlement, la nature des emplois disponibles est en pleine mutation et les entreprises « spécifient » plus précisément les compétences qu'elles recherchent, ce qui augmente de facto le niveau des exigences par rapport aux compétences à maîtriser.

Les opportunités d'emplois dans le secteur public sont aussi en baisse. Les personnes qui ont des

compétences plus génériques – et pas nécessairement pour les personnes sans diplôme, mais aussi pour certains titulaires de masters comme la communication ou la psychologie par exemple – éprouvent plus de difficultés à s'insérer.

Plus que jamais, les périodes d'inactivité doivent être mises à profit pour développer des compétences en adéquation avec les besoins du marché. L'optimisation des moyens de formations reste une priorité.

Les dispositifs qui permettent aux demandeurs d'emploi « de mettre le pied à l'étrier » doivent être mis en avant. Ainsi, outre les formations alternées et en alternance, dont on parlait encore tout à l'heure, toutes les formes de stages, les dispositifs comme le PFI – le plan Formation Insertion – le stage de transition, sont et restent des mécanismes que nous devons absolument intensifier face à la situation.

Ainsi, dès la première année de la mise en œuvre du stage d'insertion, le stage a permis à 2 090 jeunes peu qualifiés de faire un stage en entreprise, avec des résultats très encourageants sur l'insertion des personnes qui en ont bénéficié. On a ainsi pu observer que 65 % des jeunes bénéficiaires ont connu l'emploi durant les 6 mois qui suivent le stage.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi est résolument centré vers le marché, toutes les opportunités qui permettent d'accéder aux entreprises et d'acquérir des compétences professionnelles et des expériences utiles sont visées.

Enfin, dans le cadre des synergies entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, des priorités ont été définies, notamment avec mes collègues de l'enseignement pour développer encore le dispositif de validation des compétences, mais aussi tout le volet de la certification et de la visibilisation des compétences acquises dans le cadre de la formation, d'expériences professionnelles ou d'expérience de vie. Outre les effets de notoriété et de droits afférents à la délivrance de titres ou de certifications, la dynamique vise à permettre aux entreprises de repérer de manière plus adéquate les compétences des travailleurs dont elles ont réellement besoin. Je pense que c'est dans ce sens que nous devons aller.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Merci Madame la Ministre. Dans ce débat, il y a également un élément de réflexion que je voudrais mettre en avant, c'est le fait que nous comptons beaucoup sur la garantie jeune qui figure en bonne place dans la DPR, et, par rapport à ce public jeune, c'est une mesure importante qui vise à offrir un stage, un emploi, une formation au plus tard quatre mois après leur inscription en recherche d'emploi. Je cite la DPR à ce sujet : « Chaque jeune qui sort de l'école sera pris en charge par un conseiller référent du FOREm. En

fonction de ses besoins, celui-ci activera les outils adéquats qui aideront le jeune à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi ». Nous comptons également sur d'autres dispositifs, mais je suis certain que vous y travaillez activement.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION
DÉDIÉE À LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE
ÉLECTRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le développement de la formation dédiée à la construction automobile électrique ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES MODALITÉS
DE SUBVENTIONNEMENT DES CENTRES
D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
(CISP) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les modalités de subventionnement des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, d'abord je suis étonné que les services continuent à penser que cette matière est dans la thématique emploi. Je me permets juste de le relever, ce n'est pas à moi qu'il appartient de faire la distribution.

Seconde chose, je me réjouis que plusieurs des questions posées avant aient trait à la formation en alternance et dans le domaine qui nous occupe, les EFT, OISP sont, pour la plupart aussi, des acteurs de la formation en alternance. Malheureusement, dans une formation de la seconde chance, avec des adultes pour lesquels, dans la plupart des cas, ils n'ont pas eu la chance de suivre, en tous cas avec, succès une formation en alternance plus tôt.

Le décret de 2013, voté sous l'ancienne législature, a apporté des réformes substantielles au secteur. Une des mesures emblématiques étant ce nouveau nom de Centre d'insertion socioprofessionnelle qui est coupole entre les deux sous-secteurs EFT-OISP. Mais il y a aussi d'autres changements et entrées à la durée des

agrèments, aux critères d'éligibilité des publics à la taille des structures et notamment aussi aux modalités de liquidation des subventions.

Le décret de 2013 n'est pas encore pleinement exécutoire, par manque d'un arrêté relatif aux modalités de subventionnement. Cet arrêté doit être pris dans la perspective des premiers agrèments CISP, à partir de janvier 2017, pour lesquels les demandes devront être introduites pour fin mars 2016.

Un petit contexte : je sais que des concertations ont lieu depuis quelques mois avec l'interfédération des EFT-OISP, que le climat y est serein, même si tout n'a pas encore fait l'objet d'un accord complet. Je sais aussi que l'interfédération est une fédération qui pèse. Votre prédécesseur l'a parfois appris à ses dépens et je voudrais dire que j'en suis fier, ayant été moi-même le fondateur et le premier président de cette interfédération à la fin des années 80.

J'en arrive à mes questions. Il me revient que vous auriez soumis, au Gouvernement, l'avant-projet de l'arrêté en question, en juillet, ainsi qu'un avant-projet de décret modifiant le décret de 2013. Pouvez-vous nous indiquer les grandes options envisagées, notamment quant aux modalités de subventionnement des CISP ? Les modifications envisagées permettront-elles de nouveaux agrèments ? Il y a un moratoire depuis de nombreuses années, j'ai envie de dire depuis de trop nombreuses années, au vu de la demande auprès du public concerné.

Ensuite, ces modifications permettront-elles d'augmenter le nombre d'heures agréées des organismes qui réalisent parfois, depuis de nombreuses années, un volume d'heures supérieur au nombre d'heures agréées et sans que leurs subventions ne soient adaptées ? Elles le font, quelque part, par générosité et par adhésion à l'objet social de venir en aide, par la formation, au public concerné.

Sur un point plus spécifique, qu'en est-il des subsides APE dans ce secteur ? Quel est le lien précis actuel avec le subventionnement régional wallon ? À l'avenir, dans le secteur des CISP, comptez-vous convertir les moyens APE en un système de soutien structurel au secteur, comme l'envisage la DPR ?

Enfin, sur l'ensemble de ces points, quel est l'état de la concertation avec l'interfédération EFT-OISP ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, je sais que vous aimez particulièrement ces questions.

Lors de la séance du 23 juillet dernier, le Gouvernement wallon, à l'issue d'ailleurs d'un processus de concertation qui avait duré des mois – vous le savez